

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_048

Création d'un emploi d'adjoint administratif

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Saint-Rome-de-Cernon, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Alain ROUGET, Jean-Claude SALEIL, Roland SOURNAT

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Pierre PANTANELLA

Date de convocation : 12 juin 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant l'absence de gestion régulière et pérenne des aspects administratifs et financiers du syndicat mixte depuis sa création (et depuis mai 2016 pour le précédent Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses), et la nécessité de recruter un agent en charge de cette tâche au plus tôt ;

Considérant le lancement, depuis mai 2016, de trois recrutements successifs avec l'aide du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, et la difficulté de recruter un agent titulaire sur l'emploi de rédacteur territorial ;

Décide la création de l'emploi suivant :

Filière	Administrative
Catégorie	C
Cadre d'emploi	Adjoints administratifs
Grade	Adjoint administratif
Temps de travail	Temps non complet – 28h
Effectif au 18 juin 2018	0
Intitulé	Gestionnaire administratif et financier
Missions	Gestion administrative et financière du syndicat : secrétariat courant (courrier, accueil...), préparation et exécution des actes administratifs (délibérations, arrêtés...), gestion des ressources humaines, exécution et suivi budgétaire, préparation et suivi des instances, suivi du volet financier des actions (subventions et participations des membres)

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé dans cet emploi sont inscrits au budget ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Rome-de-Cernon, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20 / 06 / 2018
et publié ou notifié
le 22 / 06 / 2018